

Renseignements personnels :	
Nom :	Photo d'identité
Prénom :	
Nom de naissance :	
Date de naissance :	
Ville de naissance :	
Nationalité :	
Adresse Postale :	
Adresse Email (Obligatoire) :	
N° Téléphone Fixe et/ou Portable :	
N° Portable (N° parents pour les jeunes) :	
Attestation responsabilité civile ou extra-scolaire - Compagnie :	
N° Licence FFTA :	Catégorie :
Type d'Arc : <input type="checkbox"/> Arc Classique <input type="checkbox"/> Arc à Poulies <input type="checkbox"/> Arc Nu	
Questionnaire de Santé :	
Le sportif (ou responsable légal) atteste sur l'honneur avoir répondu par la négative à l'ensemble du questionnaire de santé :	
<input type="checkbox"/> J'atteste sur l'honneur avoir répondu à la négative à l'ensemble du questionnaire de santé. Le certificat médical n'est donc pas nécessaire.	<input type="checkbox"/> J'ai établi un certificat médical.
Nom du médecin :	N° ADELI :
Date du certificat :	Mention « en compétition » : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Données personnelles :	
<ul style="list-style-type: none"> - J'autorise l'utilisation de mon image (photos, vidéos...) par mon club dans le cadre de ses activités statutaires liées à ma pratique du tir à l'arc : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON - J'accepte de recevoir par mail les informations du club et FFTA : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON - J'accepte la création d'un compte « SportEasy » pour recevoir les communications du club : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON 	

Fait à Vedène le ___ / ___ / 20__

Signature :

Validation Dossier d'inscription			
	Fiche d'inscription remplie		Attestation Responsabilité civile
	Certificat Médical / Questionnaire		Règlement Licence, Part Club et Matériel
	Autorisation parentale (Mineurs)		Chèque de Caution
	Photo d'identité récente		Saisie FFTA

Règlement : Possibilité de règlement en : CB / Chèque / Virement / Chèques Vacances / Coupons Sport / Pass'Sport / Espèces

Catégories		Tarif (Licence FFTA + Cotisation Club)
Jeunes Né jusqu'au 31/12/2004	<input type="checkbox"/> 200.00€	
Adultes	<input type="checkbox"/> 220.00€	
Convention Sport Adapté N° Licence FFSA : _____	<input type="checkbox"/> 220.00€	
Découverte (A partir du 1 ^{er} Mars)	<input type="checkbox"/> 60.00€	
Adultes sans pratique	<input type="checkbox"/> 50.00€	
Autre : _____	<input type="checkbox"/> ____ €	
<input type="checkbox"/> Réduction club 2 ^e archer même famille : - 20.00€		
Pack Matériel :		
Pack Matériel Adulte Débutant <input type="checkbox"/> 115.00€	Pack Matériel Jeune Débutant <input type="checkbox"/> 120.00€	
Location Matériel – A partir de la 2^e année de pratique (Tarif à l'année)		
Arc Complet <input type="checkbox"/> 100.00€	Poignée : <input type="checkbox"/> 60.00€	Branches : <input type="checkbox"/> 60.00€
Total à Régler : _____ €	<input type="checkbox"/> Règlement Comptant : <input type="checkbox"/> Mensualisation	

Mensualisation : Nous vous proposons un règlement jusqu'à 5 mensualités à votre convenance. Les chèques seront encaissés les 07 du mois. 1^{er} règlement le mois suivant la remise du dossier d'inscription.

Mensualité	Date d'encaissement	Montant	N° Chèque	Banque
1	07/___/20__			
2	07/___/20__			
3	07/___/20__			
4	07/___/20__			
5	07/___/20__			

FICHE DE PRÊT ET DE LOCATION MATERIEL

Matériel pour la 1^{re} année	
Achat Pack Matériel : Comprenant : 8 Flèches, Palette, Dragonne, Carquois, Repose-arc, protège-bras Le matériel est nécessaire pour débiter l'activité et sera utilisé les années suivantes. Le pack matériel est personnel.	
<input type="checkbox"/> Pack Enfant (avec t-shirt de club) : 120,00€ <input type="checkbox"/> Pack Adulte (sans t-shirt de club) : 115,00€	
Matériel remis le : ___ / ___ / 20__	Signature :
Prêt pack arc d'initiation : Arc + Stabilisation + Viseur	
N° de série de l'arc : Matériel remis le : ___ / ___ / 20__	Signature :
<input type="checkbox"/> Chèque de Caution : 150,00€ – Banque : _____ N° : _____	

Location de matériel à partir de la 2^{ème} année	
<input type="checkbox"/> Location Arc Complet : 100,00€ par an	
<input type="checkbox"/> Location de poignée : 60,00€ par an	
<input type="checkbox"/> Location de branches : 60,00€ par an	
N° Série du matériel : Matériel remis le : ___ / ___ / 20__	Signature :
<input type="checkbox"/> Chèque de Caution : 250,00€ – Banque : _____ N° : _____	

Responsables légaux <i>(Obligatoire pour les archers mineurs)</i>	
Nom – Prénom :	<input type="checkbox"/> Père – <input type="checkbox"/> Mère – <input type="checkbox"/> Tuteur légal
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Téléphone Fixe :	Téléphone Mobile :
Adresse Email :	
Si parents séparés, coordonnées de l'autre parent :	
Nom – Prénom :	<input type="checkbox"/> Père – <input type="checkbox"/> Mère – <input type="checkbox"/> Tuteur légal
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Téléphone Fixe :	Téléphone Mobile :
Adresse Email :	

Autorisation des responsables légaux

Je (Nous) soussigné(s) _____,
 Autorise (Autorisons) _____ (nom et prénom de l'enfant),
 À pratiquer le tir à l'arc et les exercices liés à la pratique de ce sport au sein de La Compagnie d'Arc de Vedène, affiliée à la Fédération Française (F.F.T.A.) sous le n° 13 84 131.

- Mon enfant sera licencié(e) à la F.F.T.A. par les soins de la Compagnie, il (elle) bénéficie donc de l'assurance fédérale et je m'engage à payer la licence et la cotisation club.
- J'atteste sur l'honneur avoir répondu par la négative au questionnaire de santé. Dans le cas contraire, le certificat médical est obligatoire pour la pratique et devra être transmis au club.
- Les horaires et les lieux d'entraînement m'ont été communiqués
- Je note que mon accord sera sollicité pour les déplacements qui pourraient être proposés mon enfant pour participer à des rencontres ou des compétitions adaptées à son âge.
- Pour les compétiteurs : En application de l'article 7 du décret n° 2011-57 du 13 janvier 2011 relatif aux examens et prélèvements autorisés pour la lutte contre le dopage modifiant l'article R.232-52 du code du sport, J'autorise tout préleveur agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de cheveux,...) lors d'un contrôle antidopage sur le mineur ci-dessus désigné. L'absence d'autorisation parentale est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires.

J'autorise le (la) représentant(e) de la Compagnie d'Arc de Vedène présent(e) sur les lieux de l'accident à prendre, sur avis médical, en cas de maladie ou d'accident, toutes mesures d'urgence tant médicales que chirurgicales, y compris l'hospitalisation. Les frais nécessaires à l'intervention, au séjour hospitalier, au traitement, etc. seront à ma charge.

Fait à Vedène le ___ / ___ / 20___

Signature du représentant légal :

Pièces à joindre obligatoirement :

- La fiche d'inscription dûment remplie et signée
- Le certificat médical n'est pas obligatoire si l'ensemble du questionnaire santé a été réalisé et répondu par la négative. Sinon, un certificat médical sera à fournir.
- 1 Autorisation parentale pour les mineurs
- 1 Photo d'identité récente à coller sur la fiche d'inscription (sera scannée pour la licence)
- 1 Attestation de Responsabilité civile ou attestation extrascolaire pour un jeune
- Règlement à l'ordre de la Compagnie d'Arc de Vedène
- Chèque de caution pour le prêt ou location de matériel

Matériel

1^{re} année :

- Prêt d'un arc d'initiation + une stabilisation simple + 1 viseur contre la remise d'un chèque de caution (150,00€)
- Achat d'un lot de matériel comprenant :
8 Flèches, Palette, Dragonne, Carquois, Repose-arc, Protège-bras
Pack enfant : 120,00 € avec T-shirt de club - Pack adulte : 115,00 € sans T-shirt de club.

2^e année et les suivantes :

- Location d'un arc d'initiation ou de première compétition (poignée + branches + corde) : 100,00€ par an + un chèque de caution (250,00€)
- Location d'une poignée ou d'une paire de branches : 60,00€ par an + un chèque de caution (250,00€)

N.B. Tout trimestre commencé sera dû.

La restitution de l'arc de club se fera obligatoirement lors de la dernière séance d'entraînement, à défaut, le chèque de caution sera mis à l'encaissement.

Règlement :

- Le montant total (Licence FFTA + Cotisation club + Matériel (si nécessaire) sera réglé comptant ou en plusieurs mensualités.
- Le prix de l'adhésion comprend :
 - o La cotisation du club
 - o La licence Fédération Française de Tir à l'arc
 - o L'assurance dommages causés à un tiers qui est obligatoire
 - o L'assurance individuelle accidents qui n'est pas obligatoire (le licencié peut la refuser et en demander le remboursement soit 0,28 €)
- Aucun remboursement ne sera effectué sur le montant de la licence FFTA.
- Nous vous offrons la possibilité de régler jusqu'à 5 mensualités à votre convenance. Les chèques seront encaissés le 07 du mois voulu. La 1^{ère} échéance sera encaissée le mois suivant la remise du dossier.
- Chèques à l'ordre de La Compagnie d'Arc de Vedène

Étant affiliés à l'ANCV, nous acceptons pour le paiement de la licence, de la cotisation club et du matériel les chèques-vacances et (ou) les Coupons-sport et le Pass'Sport.

Lieux des entraînements

D'octobre à fin mars : Gymnase du Lycée Professionnel Domaine d'Eguilles, avenue Eguilles, à Vedène.

D'avril à septembre : Terrain de Tir à l'Arc 1535 Chemin de la Banastière à Vedène

Horaires des entraînements en salle (à partir du mois d'octobre)

(LP Domaine d'Eguilles la semaine). Horaires susceptibles d'être modifiés

Lundi	19h30 - 21h30	Adultes et compétiteurs
Mardi	18h30 - 20h30	Adultes et compétiteurs
Mercredi	17h00 - 19h30	Jeunes archers en : "Concours jeunes" et "Concours qualifs"
Jedi	20h30 - 22h30	Adultes et compétiteurs
Vendredi	19h30 - 21h30	Adultes et compétiteurs
Samedi <i>LP Domaine d'Eguille</i>	08h30 - 10h30	Débutants adultes et adolescents
	10h30 - 12h30	Enfants débutants et poussins 2 ^e année
Samedi <i>LP Domaine d'Eguille</i>	15h00 - 17h30	Jeunes archers en : "Concours jeunes" et "Concours qualifs"

N.B. : les groupes d'entraînement peuvent changer selon le nombre, l'âge, le niveau, l'objectif des archers

Entraînement des jeunes du mercredi et du samedi

Pour le bon fonctionnement des entraînements :

- Les parents s'assureront que l'encadrement est présent avant de déposer leurs enfants.
- Les parents devront être présents à la fin de chaque séance pour récupérer leurs enfants ou faire une procuration aux personnes qui les prendront.
- Les enfants seront obligatoirement récupérés au portail du Gymnase et sur le terrain extérieur. En aucun cas, les enfants ne quitteront SEULS la salle d'entraînement ou le terrain d'entraînement (sauf si décharge signée par les parents).
- Les parents seront ponctuels en respectant les horaires d'entraînement.
- Les parents devront obligatoirement remplir l'autorisation parentale de pratique du tir à l'arc et d'intervention médicale et chirurgicale.

Pour l'attention des enfants, les parents ne sont pas autorisés à assister aux entraînements.

Information : La responsabilité de l'Association "La Compagnie d'Arc de Vedène" ne peut être engagée pour tous préjudices matériels ou corporels, causés ou subis par quelque personne que ce soit, avant, pendant ou après les entraînements.